

Support ViaTrajectoire : viatrajectoire@sesan.fr

TRIPTYQUE PRESCRIPTEUR

Focus : EVITER LES CONFUSIONS

CONDITIONS PREALABLES :

- Disposer d'un navigateur Internet Explorer 11, Mozilla Firefox 40, Google Chrome 40, Safari 8.0 (versions antérieures non compatibles)
- Se munir de son identifiant et mot de passe
- Se connecter sur <u>www.viatrajectoire.fr</u> ou se connecter via le portail ENRS <u>https://pro.sante-idf.fr</u>



Transférer le dossier vs Envoyer la demande

→ Le premier permet de transférer le dossier du patient dans un/des établissement(s) MCO (ex : transfert d'une unité de chirurgie vers une unité de cardiologie). Il permet de limiter les doublons de dossiers et de ne pas multiplier des actions déjà réalisées.

1. Rendez-vous dans le dossier concerné depuis votre TDB

2. Dans la barre d'outils, rendez-vous dans : Actions sur le dossier

Transfert Patient

3. Indiquez l'identité de l'unité qui va

recevoir le patient puis validez votre décision.

Le dossier n'apparait plus dans votre TDB.

<u>NB</u> : <u>Cette fonctionnalité nécessite l'accord de l'unité MCO</u> <u>gui va recevoir le patient</u>.

→ Le second permet de soumettre le dossier d'admission aux unités SSR/HAD/USP avec des étapes d'échanges et de suivi des réponses (*cf. Triptyque Prescripteur*).

Annuler un dossier vs Annuler une demande dans une unité

→ Le premier peut être utile lorsque l'état de santé du patient évolue, ne nécessitant plus une orientation avec ViaTrajectoire (ex : retour à domicile sans besoin de mettre en place des soins, décès, etc.) : l'annulation du dossier est **possible à tout moment mais vaut pour toutes les unités contactées** si vous annulez le dossier après avoir envoyé la demande.

→ Le second peut résulter du souhait du patient ou bien d'une erreur d'envoi ou encore de l'impossibilité du SSR à accueillir le patient : l'annulation se fait **dans une unité** spécifiquement sans impacter les autres envois.

Annuler un dossier

L'annulation du dossier en entier est possible à toute étape d'utilisation de ViaTrajectoire (dès la création du dossier, jusqu'au suivi des échanges avec les receveurs).

- 1. Rendez-vous dans le dossier concerné depuis votre TDB
- 2. Dans la barre d'outils à droit de votre écran, sélectionnez :



- Indiquez obligatoirement le motif d'annulation parmi les propositions
- 4. Validez votre action

→ Le dossier est classé dans l'onglet « Annulées » de votre TDB depuis lequel vous pouvez le réactiver sous 10 jours. Après ce délai, il est archivé.

Annuler une demande dans une unité

Vous pouvez annuler l'envoi d'une demande dans une unité SSR/HAD/USP (étape possible avant la confirmation de l'accord qui annule automatiquement la demande dans les autres unités) en vous rendant dans Suivi du dossier ENVOIS ET REPONSES

- 1. En face de l'unité concernée, cliquez Annuler la demande .
- Indiquez obligatoirement le motif d'annulation parmi les
- propositions 3. Validez votre action

→ Vous avez la possibilité de revenir sur votre décision, l'unité apparaît toujours dans votre liste (Afficher demandes annulées : ☑) Cliquez alors sur Renvoyer la demande et poursuivez les échanges avec l'unité.

Demande anticipée vs Admission directe

Anticiper une demande d'admission

L'unité dans laquelle vous intervenez a la possibilité de programmer certaines hospitalisations en amont (ex : chirurgie).

La prise en charge de certaines pathologies peut aussi être prévisible, voire suit un protocole spécifique (ex : orthopédie). → Ces deux scénarios réunis, vous pouvez choisir d'anticiper l'envoi des demandes d'admission dans des unités SSR/HAD.

Après avoir créé le dossier (= renseignement des quatre informations d'identité du patient) :

- 1. Indiquez le motif d'orientation du patient* ORIENTATION
- 2. Complétez les informations sur votre unité* SERVICE DEMANDEUR
- 3. Renseignez le code postal du patient* volet admin. & social 💌
- 4. Complétez les autres volets du dossier (facultatif)
- 5. Sélectionnez des unités puis envoyez leur la demande :

Suivi du dossier 5a.

ENVOIS ET REPONSES

5b. Q Rechercher des unités Rechercher par mots-clés Rechercher Sélectionner

- 5c. Envoyer la demande
- 6. Suivez les échanges et réponses des unités.
- 7. Renseignez le reste des volets au fur et à mesure de l'hospitalisation du patient.

*Informations obligatoires pour la demande anticipée

Réaliser une admission directe

Vous disposez peut-être d'une double habilitation « Prescripteur » (dans une unité MCO) et « Responsable des admissions » (dans une unité SSR/HAD/USP) dans un



même établissement ou dans deux établissements différents.

Cette double habilitation vous donne la possibilité lors de l'étape ORIENTATION S de réaliser une admission directe dans l'unité SSR/HAD/USP au sein de laquelle vous exercez également, ce afin de gagner du temps *tout en traçant votre action dans les statistiques ViaTrajectoire*.

Il n'est pas nécessaire dans cette situation de remplir tous les volets du dossier ou d'effectuer la procédure classique de suivi des échanges avec les unités receveuses pour accueillir votre patient.